



Compte rendu de la séance du lundi 07 octobre 2024

Présents : Rachel BOSSWINGEL, Olivier EGGENSPIELER, Frédéric FAUVEL, Samuel GISSINGER, François JACQUOT, Thomas WALTER, Laurent WIEST

Absents :

Excusés : Stéphanie ANFOSSI, Muriel FIGENWALD, Yannick PANDIN

Procuration : Denis BUECHER par Olivier EGGENSPIELER, David FINK par Thomas WALTER, Aline SZATKOWSKI par François JACQUOT

Secrétaire(s) de la séance : Samuel GISSINGER

Ordre du jour:

1. Intervention des Altkirch Waggis
2. Intégration de parcelles dans le domaine public
3. Installation d'un système photovoltaïque
4. Achat de parcelles forestières
5. Rapport d'activités 2023 -TEA
6. Divers
 1. commémoration - 80ème anniversaire de la libération

Délibérations du conseil:

Le compte rendu de la séance du 9 septembre 2024 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

INTERVENTION DES ALTKIRCH WAGGIS

L'intervention de l'association n'a pas eu lieu. Le comité a décidé d'ajourner le projet et de mieux le préparer pour 2026. Cette décision laisse plus de temps aux organisateurs et de latitude pour la date à retenir.

CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC (2024 10 01)

Le maire rappelle que selon les dispositions de l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), le domaine public immobilier est constitué des biens publics qui sont :

- soit affectés à l'usage direct du public ;

- soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

Par ailleurs, le bien qui satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public y entre de plein droit. S'il n'en est pas disposé autrement par la loi, tout acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater l'appartenance de ce bien au domaine public.



Le maire expose la situation des parcelles communales :

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- procéder au classement dans le domaine public communal, des parcelles
 - section AB n°33
 - section AA n°20
 - section AA n°21
 - section AA n°22
- autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.

INSTALLATION D'UN SYSTEME DE PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE (2024 10 02)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'un système photovoltaïque. L'étude menée par le bureau d'études IMAEE nous a permis de retenir la solution suivante :

- installation avec revente totale sur la toiture de la salle des fêtes pour un montant estimatif de 58 740 € HT
 - installation avec autoconsommation + revente du surplus pour un montant de 25 360 € HT.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le maire à engager le projet et signer tous documents relatifs à cette affaire,
- charge le maire d'établir la demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.

ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIERES (2024 10 03)

M. le maire expose au conseil que des parcelles sont à vendre. Ces terrains sont situés au lieu-dit Lerchenberg et sont contigus à la forêt communale.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains indiqués ci-dessous pour un prix de 60 € l'are :



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

- Section 11 parcelle 61, 440 m² - Consorts Alice et René WAMSTER
- Section 11 parcelle 62, 513 m² - Consorts Alice et René WAMSTER
- Section 11 parcelle 63, 1160 m²- DIETSCH Marie Paule, DIETSCH Lucienne, DIETSCH Sonia
- Section 11 parcelle 64, 1440 m² - Consorts Alphonse et et Marie-Louise WALTER
- Section 11 parcelle 65, 1460 m²- Consorts Alphonse et et Marie-Louise WALTER

Les frais de notaire viendront s'ajouter au prix de la vente.

RAPPORT D'ACTIVITES 2023 - TEA (2024 10 04)

Monsieur le Maire présente la vidéo du rapport d'activités 2023 de Territoire d'Engeries Alsace.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le rapport d'activité.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (2024 10 05)

Monsieur le Maire présente le projet de vente suivant :

Propriétaire(s) : consorts Yvette BOSSWINGEL
Acquéreur : M. Sylvain SCHWOB
Adresse : section AE parcelles 20, 18 et 110/19
20 rue du Ruisseau
Surface : 3a72ca

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur ce projet de vente.

DIVERS

- Concert de la Musique municipale de Ballersdorf , samedi 19 octobre 2024
- Opérations brioches : merci à tous, vendeurs et acheteurs. Une centaine de brioches a été vendue.
- L'opération des boîtes solidaires de Noël sera reconduite cette année.
- dimanche 24 novembre : repas des aînés
- 29, 30 décembre et 1er décembre : 80ème anniversaire de la commémoration de la Libération. Dimanche 1er décembre, repas à la salle Keller à Dannemarie pour les membres du conseil municipal et les officiels.



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

- élections - Communauté des communes Sud Alsace Largue

M. Fabien ULMANN, maire de Seppois-le-Haut a été élu président.

M. David FINK, adjoint au maire, devient 9ème vice-président.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 20h40.

Délibéré en séance, les jours et an susdits